



Mairie de Claix

Place Hector Berlioz – 38640 Claix

04 76 98 15 36 – Fax 04 76 98 82 81

www.ville-claix.fr

DECISION DU MAIRE N°: FACP-04-DM 18-23

Nomenclature : 1.1.3

OBJET : Avenant N°3 au contrat de maintenance préventive et curative des matériels de fermeture des bâtiments communaux.

Le Maire de la commune de Claix,

VU les décrets numéros 2008-1355 et 2008-1356 du 19 Décembre 2008,

VU l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

VU les dispositions des articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal DEL N° 18/2020 et DEL N° : 26/2020,

CONSIDERANT que les crédits nécessaires à la réalisation du service cité en objet, sont prévus au budget communal : 6156,

Agissant au nom et pour le compte du groupement de commandes entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Claix,

Délibération N°21/2020 CCAS et Délibération N°54/2020 VILLE,

DECIDE de valider l'avenant N°3 au contrat d'entretien N°CE20181001 de la société **LAVINAY Electricité et Fermeture - 30 allée des prés- 38260 GILLONAY**.

Le contrat initial : Décision du Maire FACP 04 DM49-18 en date du 12 novembre 2018, Réalisation de visites de maintenance sur les infrastructures de la Commune de Claix: grille métallique, porte basculante, rideau métallique, porte sectionnelle, Miniroll.

Visite de maintenance préventive

Sont concernés 8 bâtiments pour un montant annuel de 2 510.00 € HT contrat initial.

Visite de maintenance curative

Tarif unique de 160.00 € pour l'ensemble des interventions de dépannage comprenant le déplacement + 2h de main-d'œuvre (heure supplémentaire 50.00€) du contrat initial.

Contrat d'une durée de 5 ans, avec effet au 1^{er} janvier 2019 révisé chaque année.

Avenant N°1 : a été modifié au **Gymnase Léo Lagrange** les 6 grilles métalliques compensées motorisées simples, d'un montant annuel de 600.00€ HT.

Sont concernés 8 bâtiments pour un montant annuel de 3 110.00.00 € HT avec **avenant N°1**.

Avenant N°2 : a été rajouté les rideaux de la Mairie, 1 rideau métallique compensé motorisé simple et 1 rideau métallique miniroll motorisé simple.

Sont concernés 9 bâtiments pour un montant annuel de 3 740.00€ HT

Avenant N°3 : a été rajouté les rideaux de la maison des associations, 1 rideau métallique compensé motorisé simple et 1 porte sectionnelle rail 2 pouces, motorisée auto.

Sont concernés 10 bâtiments pour un montant annuel de 4 040.00€ HT

Visite de maintenance curative

Tarif unique de 190.00 € pour l'ensemble des interventions de dépannage, comprenant le déplacement + 2h de main-d'œuvre (heure supplémentaire 50.00€).

Avenant N°3 soit 4 040.00 € HT sur 1 an (Période 2023) 4 848.00 € TTC

Article 1 : Le paiement s'effectuera au cours de la mission sur présentation de facture, en application de l'ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, les demandes de paiement sont déposées par le titulaire sur la plateforme Chorus Pro (www.chorus-pro.gouv.fr).

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Claix le 26 Septembre 2023



Date d'affichage: 28/09/23

Date de retrait: 28/11/23



Le Maire,


Christophe REVIL.